



Suppression de la saisie sur salaire

Par **yakesh**, le **27/07/2010** à **09:58**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis février 2001 et je verse depuis cette date une pension alimentaire de 762 € (pour ma fille) à mon ex-conjointe, qui m'est prélevée tous les mois sur mon salaire. Ma fille a eu 18 ans en janvier 2009.

Je désirerais supprimer cette saisie sur salaire d'une part et verser par virement la pension alimentaire directement à ma fille (et plus à sa mère) d'autre part.

Quelle démarche engager et auprès de qui ?

De plus, ma fille ne me donne plus de ses nouvelles depuis sa majorité. Comment puis-je exiger de sa part de connaître sa situation scolaire et sociale afin d'évaluer si la pension doit toujours lui être versée ?

D'avance merci de vos réponses.

Par **001**, le **27/07/2010** à **15:11**

bonjour,

pour l'arrêt du paiement direct, il vous faut soit

le consentement de la mère de votre enfant

un jugement du jaf qui arrête la pension alimentaire versée à madame. ensuite vous devrez prendre un huissier pour notifier à l'huissier qui a mis en place la procédure l'arrêt de celle-ci.

Par **yakesh**, le **28/07/2010** à **07:46**

Merci beaucoup de votre réponse.